

RELATIF AU PROJET DE CREATION D'UN PERIMETRE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS PERIURBAINS (PAEN) DES COTEAUX DU FOREZ SUR LES COMMUNES DE BOËN SUR LIGNON, BOISSET SAINT PRIEST, CHAMPDIEU, LEIGNEUX, MARCILLY LE CHATEL, MARCOUX, MONTBRISON, PRALONG, SAINT GEORGES HAUTE VILLE, SAINT ROMAIN LE PUY, SAINT THOMAS LA GARDE ET TRELINS

Le public est informé qu'une enquête publique est ouverte par arrêté N°AR-2025-10-290 du Président du Département de la Loire, sur le projet de création d'un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) sur les communes citées ci-dessus.

Cette enquête aura lieu du lundi 19 janvier 2026 à 8h30 au vendredi 20 février 2026 à 17h30.

COMMISSAIRE ENQUETRICE

Madame Cécile DEUX, ingénieure divisionnaire des TPE retraitée, a été désignée par la Présidente du Tribunal Administratif de Lyon en qualité de commissaire enquêtrice.

CONSULTATION DU DOSSIER - OBSERVATIONS DU PUBLIC

Le dossier d'enquête pourra être consulté par le public du lundi 19 janvier 2026 à 8h30 au vendredi 20 février 2026 à 17h30, aux jours et heures d'ouverture des secrétariats des mairies, présentés ci-dessous :

Communes	Adresse	Jours et heures d'ouverture	
Boën sur Lignon	4 Place de l'hôtel de ville	lundi : 8h30–12h30 mardi au vendredi : 8h30-12h30 et 13h30–17h30	
Boisset St Priest	15 Rue de Bellevue	lundi : 9h–12h mercredi : 9h-12h et 14h-18h vendredi : 14h-18h	
Champdieu	82 Rue de la Mairie	lundi au vendredi : 8h30-12h mardi et vendredi : 16h-18h	
Leigneux	18 Place du Chapitre	lundi et mardi : 9h-12h jeudi : 9h-12h et 14h-17h	
Marcilly le Chatel	1 Place de la Mairie	lundi : 14h-18h mercredi : 8h30-11h30 vendredi : 14h30-18h	
Marcoux	280 Rue du Bourg	lundi : 14h-15h30 mercredi 9h30-11h jeudi : 14h-17h vendredi 17h-19h	
Montbrison	1 Place de l'Hôtel de Ville	lundi au vendredi : 9h-12h30 et 13h30-17h	
Pralong	32 Rue Louis Varigas	lundi et mardi : 8h30-14h jeudi : 14h-17h vendredi : 10h-17h	
Saint Georges Haute Ville	19 Rue Centrale	<u>Hors vacances scolaires :</u> lundi : 8h30-12h30 et 13h-18h mardi : 13h30-17h mercredi et jeudi : 8h30-12h vendredi : 8h30-12h30 et 13h30-17h	<u>Pendant les vacances scolaires</u> lundi : 13h30 à 18h mardi : 8h30 à 12h30 jeudi : 13h30 à 17h vendredi : 8h30 à 12h30
Saint Romain le Puy (siège de l'enquête)	Place de l'Hôtel de Ville	lundi au vendredi : 9h-12h30 et 13h30-17h30	
Saint Thomas la Garde	19 Route du Lavoir	lundi et vendredi : 13h30-17h30 mardi : 8h-12h	
Trelins	14 Rue de l'Eglise	lundi et vendredi : 14h-17h mardi et jeudi : 9h-11h30	

Ce dossier sera également consultable et téléchargeable sur le site internet du Département de la Loire pendant la durée de l'enquête, à l'adresse suivante : www.loire.fr/enquetepublique, ainsi que sur le site du registre numérique accessible à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/paen-coteauxduforez/>.
Il sera consultable depuis un poste informatique mis à disposition au Département de la Loire, sur rendez-vous (04 77 12 52 31), au 22 rue Paul Petit, 42022 Saint-Etienne, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h30.

Le dossier d'enquête comprend notamment les pièces suivantes :

- une notice descriptive du périmètre et du programme d'actions,
- un plan de situation et les plans de délimitation du périmètre,
- une note de présentation des éléments requis au titre de l'article R.123-8 du Code de l'environnement, comprenant les accords et avis des personnes publiques consultées,
- l'arrêté du Président du Département portant ouverture de l'enquête publique.

Le public pourra formuler ses observations sur les registres d'enquête papier, ouverts à cet effet, aux jours et heures d'ouverture des secrétariats des mairies concernées (sous réserve de fermeture exceptionnelle), comme indiqué ci-dessus, ainsi que sur le registre numérique accessible à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/paen-coteauxduforez/> ou depuis le site du département à www.loire.fr/enquetepublique.

Les observations pourront également être adressées, par écrit, au siège de l'enquête à l'attention de Madame Cécile DEUX, commissaire enquêtrice – mairie – Place de l'Hôtel de Ville - 42610 Saint Romain le Puy ou par courrier électronique à ep-paencoteauxduforez@democratie-active.fr.
Pour être recevables, toutes les contributions doivent être déposées avant la clôture de l'enquête publique, soit le vendredi 20 février 2026 à 17h30.

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux jours et horaires suivants :

Jours et heures d'ouverture	Communes
lundi 19 janvier : 08h30-12h00	Mairie de Saint Georges Haute Ville
lundi 19 janvier : 13h30-17h30	Mairie de Saint Thomas la Garde
jeudi 29 janvier : 09h00–12h30	Mairie de Boën sur Lignon
jeudi 29 janvier : 14h00-17h00	Mairie de Leigneux
mercredi 4 février : 09h00-12h00	Mairie de Boisset St Priest
mercredi 4 février : 13h30-17h00	Mairie de Saint Romain le Puy (siège de l'enquête)
lundi 9 février : 08h30-12h30	Mairie de Pralong
lundi 9 février : 14h00-17h00	Mairie de Marcilly le Chatel
Jeudi 12 février : 09h00-11h30	Mairie de Trelins
jeudi 12 février : 14h00-17h00	Mairie de Marcoux
vendredi 20 février : 08h30-12h00	Mairie de Champdieu
vendredi 20 février : 13h30-17h00	Mairie de Montbrison

CLOTURE DE L'ENQUETE

La commissaire enquêtrice transmettra son rapport et ses conclusions motivées au Département, dans un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête. Une copie du rapport et des conclusions pourra être consultée aux secrétariats des mairies, aux jours et heures d'ouverture au public, dans les locaux du Département au 22 rue Paul Petit, 42000 SAINT ETIENNE (sur rendez-vous), et à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/paen-coteauxduforez/> ainsi que sur le site du département à www.loire.fr/enquetepublique, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

INFORMATION

Toute information sur le projet de périmètre soumis à enquête publique peut être obtenue auprès du Département - service Agriculture, Agroalimentaire et Forêt - Madame Lucie MORIN (Tél. 04 77 43 71 20, ou courriel : lucie.morin@loire.fr) ou Madame Isabelle THIZY (Tél. 04 77 43 71 02, ou courriel : isabelle.thizy@loire.fr).

DECISION

A l'issue de l'enquête, et après examen du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice, la création du périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains sur les 12 communes citées ci-dessus sera décidée par une délibération du Département, en application de l'article R.143-3 du Code de l'urbanisme.